



# Fédération des Finances **FO**

## Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex  
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : [fo.@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site départemental FO DGFIP : **FO DGFIP 76**

### CHS – CT du 20 octobre 2022 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La loi 2019-828 du 6 août 2019 de «transformation de la Fonction Publique», vaste réforme issue du programme «Action publique 2022» combattue par **FO FINANCES**, acte la disparition d'une conception républicaine de la Fonction Publique.

Son article 2 institue, dans les trois versants de la Fonction Publique, une instance unique pour débattre des sujets d'intérêt collectif : le Comité Social d'Administration (CSA), issu de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHS-CT) actuels. Ceci constitue un recul préjudiciable pour les agents.

Certes, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera obligatoirement créée au sein du CSA, à partir d'un certain seuil d'effectifs fixé à 200 pour la Fonction Publique d'État.

A compter du 1er janvier 2023, cette instance spécialisée exercera des attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social, mais sans avoir à connaître les restructurations et réorganisations de services. Nous le déplorons.

Dans les entreprises du semi-public, la fusion des instances CE, DP, CHS-CT en un CSE, a abouti à la disparition des prérogatives et à l'affaiblissement des missions du CHS-CT.

La politique continuelle de destruction de l'emploi public dans le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, dégrade les conditions de travail et aggrave le mal-être des agents. Cela alors que l'employeur sous peine de sanction pénale a l'obligation de mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels, permettant la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art L4121-1 du Code du Travail).

Depuis le début de l'année 2020, la crise sanitaire mondiale sans précédent, liée à la pandémie de la COVID 19 a mis en évidence la fragilité et les fractures de notre société, avec de graves conséquences sanitaires, économiques et sociales. Elle met aussi en lumière les conséquences délétères de la gestion comptable de l'Emploi Public. Depuis les débuts de cette crise, les CHS-CT ont démontré leur utilité comme force de propositions essentielle auprès des administrations.

Pour rappel, après la constitution des CHS-DI, issus des grèves de 1989 au Ministère, les CHS-CT ont été créés en 2012, en réponse aux besoins des agents pour l'amélioration des conditions de travail, pour le respect des prescriptions légales et réglementaires, l'analyse des risques professionnels, les enquêtes et les

visites régulières des services. Ils ont dans la période, largement démontré leur importance, leur pertinence et leur nécessité.

Les délégués **FO FINANCES** revendiquent l'abrogation de la loi «transformation de la Fonction Publique», le maintien du réseau des CHS-CT et des CHS-CT Spéciaux du MEFR avec leurs prérogatives, et l'amélioration de la politique ministérielle santé, sécurité au travail.

Pour les délégués **FO FINANCES 76**, c'est un retour en arrière sans précédent et une remise en cause des droits des agents.

La réunion de présentation du PLF 2023 aux organisations syndicales a révélé les chiffres des suppressions d'emplois 2023 : encore - 850 à la DGFIP, encore -11 à la DGDDI, encore -5 à l'INSEE.

Nous connaissons d'avance votre réponse : c'est moins pire que les années précédentes ! Ou-avec-votre logique : Cela représenterait même un progrès !

Une fois encore, le ministère est exemplaire dans la destruction des emplois publics, et se fait tailler en morceaux alors que les effectifs sont déjà à l'os depuis de nombreuses années !

Rajoutons qu'à la DGFIP, le Nouveau Réseau de Proximité, avec toutes ses désorganisations de services et tous ses déplacements induits, est venu encore alourdir le quotidien des collègues. Rentrée difficile aussi avec le pouvoir d'achat en berne du fait de la flambée des prix des carburants, des denrées alimentaires, de tout en fait...

L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % n'a même pas compensé l'inflation... Deux fois cette année la grille des C a été revue dans le seul but de faire passer de plus en plus d'échelons au-dessus du SMIC ! Pour la première fois, même la grille des B a dû être modifiée pour que les contrôleurs ne gagnent pas moins que le SMIC en bas de grille de C2 et C1 !

**C'est pourquoi la revalorisation des salaires, des traitements, de l'indemnitaire et des pensions demeure la priorité pour Force Ouvrière, d'autant que la courbe de l'inflation va poursuivre sa progression.**

Finis l'abondance a clamé le Président de la République ! Mais l'abondance, c'était pour qui ??? Les efforts demandés sur le carburant, la consommation d'eau chaude, le chauffage ne sont pas écologiques, ils sont avant tout économiques !

A propos de chauffage... Les radiateurs d'appoint ont été retirés des services, alors que le chauffage central n'était pas encore mis en route et que les températures baissaient fortement... Ainsi les collègues de plusieurs services nous ont fait remonter le relevé de température de leurs bureaux : 14°, 15, 16 18°C. Vous admettez qu'on est bien loin des 19° !!!

Si les consignes de chauffe sont globalement connues pour cet hiver, et si le changement des matériels à faible rendement au profit de matériel plus efficace va dans le bon sens, vous ne pouvez toutefois pas ignorer la situation de certains services connaissant des problèmes de chauffages et de température récurrents dans les bureaux. Cela ne serait-ce que parce que les organisations syndicales vous en ont parlé à plusieurs reprises, en CTL comme en CHS-CT.

Aucune discussion n'a eu lieu avec les chefs de service ou les agents alors qu'une explication précise des motivations et des perspectives aurait dû être fournies aux collègues afin d'éviter d'accroître le mécontentement dans les services déjà en surtension depuis plusieurs mois et pour des motifs variés. Dans certains sites qui sont des passoires thermiques bien connues, il va être difficile d'atteindre les 19° cet hiver, a fortiori sans chauffage d'appoint !

Il n'est pas possible de travailler toute la journée assis à un bureau devant un ordinateur par 19°! Car aujourd'hui on nous condamne à travailler dans des bureaux glacés, décourageant au passage les collègues de procéder aux aérations indispensables en cette période de reprise épidémique. Cherchez l'erreur!

La politique de -10 % de consommation électrique en 2 ans est déjà réussie pour nous et de surcroît dès cette année ! Avec la fermeture des structures de nos administrations, les 10 % sont largement dépassées.

Nous sommes ici pour notre dernier CHS-CT en Seine-Maritime.

Que dire ? Notamment des dysfonctionnements qui perdurent malgré nos demandes récurrentes. Nous décidons en instance de dépenses et l'on apprend ensuite que vous faites comme bon vous semble une fois la réunion finie. Et bien entendu, toujours pendant les vacances estivales.

Nous allons discuter aujourd'hui de sujets importants, mais le manque de lisibilité dans le fonctionnement de notre instance, à l'image du dernier envoi des documents de ce CHS-CT qui a saturé nos messageries pendant un bon moment, ne va pas simplifier les débats du jour . Mais malgré cela, nous affirmons toujours notre volonté du maintien des valeurs du CHS-CT.

Après le Ségur de la santé et le Beauvau de la sécurité, pour **FO FINANCES** le temps est venu du «BERCY des FINANCES » !

Sans cette perspective concrète, compte tenu de la dégradation actuelle de nos conditions de travail, dans des bureaux bientôt glacés, la situation va de nouveau se détériorer et devenir encore plus tendue.

**Le service public a une histoire, par la Force du collectif, donnons-lui un avenir !**

**Pour recevoir nos newsletters en direct, vous pouvez vous abonner :**



# 4 CLICS VOTES

CSAL - CSAR - CSAM - CAPN

#JeVoteFO



Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 : VOTEZ

